

Nouveaux
principes
directeurs pour
PUBLICA



La prévoyance

LE MAGAZINE DE PUBLICA | N° 2 | NOVEMBRE 2014

PAGE 2

Cap sur de nouveaux horizons?

Le directeur commente pour vous la stratégie de PUBLICA adoptée par la Commission de la caisse pour les années 2015 à 2018.

PAGE 6

Quand le travail fait du bien à tous.

Nous avons enquêté sur ce qui pousse les gens à faire du bénévolat.

PAGE 8

Nouveau taux d'intérêt technique...

...à compter du 1^{er} janvier 2015. Tous les assurés sont concernés. Vous découvrirez dans ce numéro tout ce qu'il faut savoir sur ce sujet. Les rentes en cours restent inchangées.

Editorial



«Comment allez-vous?»

Cette question revient chaque jour. Souvent, nous répondons bien et pensons mal ou pas très bien, car nos états d'âme ne regardent pas tout le monde. Et puis, nous voulons paraître forts, ne pas nous plaindre. En gros, nous allons donc bien.

«Et comment va PUBLICA?» me demande-t-on tout aussi souvent. Et de répondre: «tout va très bien!». Nouvelle stratégie, nouveaux principes directeurs (pp. 2–4), réactions positives de nos clients (p. 4), bonne performance des placements, notre communication distinguée (p. 5) et nos coûts sous contrôle: nous creusons notre chemin, et le regard tourné vers l'avenir, nous anticipons (pp. 2–3).

Tout va bien, donc? Ce n'est pas aussi simple. Une caisse de pensions a de multiples facettes. Chances, risques, situation de PUBLICA: les chiffres clés parlent. Pourtant, n'oublions pas que chaque caisse de prévoyance de notre institution collective a ses propres chiffres clés. Si une tentative de généralisation suffit d'ordinaire à alimenter la conversation, une vision plus différenciée s'impose quand il s'agit de définir les prochains axes d'intervention. Pour que demain, et après-demain, nous continuions à aller bien.

Car, finalement, les chiffres clés relatifs au risque ne sont pas (à eux seuls) décisifs. L'important, c'est la qualité des prestations servies aux personnes assurées pour suppléer aux revenus de leur activité lucrative. Mais sur ce point aussi, nous pouvons être satisfaits.

Assurés et bénéficiaires de rentes, je vous souhaite à tous une agréable période de l'Avent et... d'aller vraiment bien tout au long de la nouvelle année.

Dieter Stohler, directeur

Cap sur de nouveaux horizons?

Le directeur s'exprime sur la stratégie d'entreprise 2015 – 2018

Monsieur Stohler, PUBLICA a adopté de nouveaux principes directeurs et une nouvelle stratégie: quel est le cap affiché pour ces quatre prochaines années?

PUBLICA est une entreprise de services qui doit son existence à la satisfaction de ses clients. La clientèle de PUBLICA se répartit en trois grands groupes: les salariés, autrement dit les «personnes assurées», les employeurs et les bénéficiaires de rentes. Chacun de ces groupes a ses propres intérêts, qui ne coïncident pas forcément les uns avec les autres. Il est dès lors important de ne jamais perdre de vue notre objectif commun qui est de mettre en œuvre la prévoyance professionnelle de manière responsable. Les objectifs stratégiques définis pour les quatre prochaines années vont dans ce sens.

Quels sont les objectifs qui profiteront à vos assurés?

La garantie à long terme des promesses en matière de rentes est une question centrale. Pour ce faire, il faut des paramètres réalistes. Dans ce domaine, PUBLICA agit de manière responsable afin de résoudre de manière équilibrée la tension qui oppose promesses de prestations plus élevées et garantie des prestations sur une période plus longue. Nous trouvons donc approprié d'appliquer un taux de conversion en corrélation avec le taux d'intérêt technique, c'est-à-dire le rendement des revenus de la fortune attendu à long terme.

Outre ce volet actuariel, nous souhaitons aussi tenir compte du besoin qu'ont nos clients et clientes de pouvoir si possible accéder à tout moment et de partout à leurs données personnelles. C'est pourquoi, au cours des prochaines années, PUBLICA se penchera

tout particulièrement sur la question de «l'accès en ligne».

Quels sont les objectifs qui concernent plus particulièrement les employeurs?

Les employeurs recherchent eux aussi des solutions de prévoyance associant sécurité, compétence et flexibilité ainsi qu'une grande qualité de service. Nous nous efforçons d'entretenir avec eux un partenariat caractérisé par le fair-play et de leur proposer des produits de prévoyance présentant un rapport prix-prestations intéressant. Or, justement, nous avons réussi au cours de ces dernières années à améliorer notre structure des coûts, ce qui nous a permis de revoir certains de nos tarifs à la baisse. Nous entendons nous maintenir au moins à ce niveau. Et comme nous accordons de l'importance aux remarques de notre clientèle, qu'elles proviennent des assurés ou des employeurs, nous continuerons à procéder à des enquêtes de satisfaction ciblées auprès de nos clients.

Quels objectifs, selon vous, vont dans le sens des intérêts des bénéficiaires de rentes?

Les promesses concernant les rentes en cours doivent être tenues, il n'y a pas à discuter. Il est hors de question de réduire les rentes en cours, sauf à ruiner la confiance des personnes assurées dans leur caisse de pensions. Pour le moment, cependant, l'augmentation des rentes qui serait dans l'intérêt des bénéficiaires de rentes n'est pas d'actualité, et ce, d'abord, parce que les garanties d'intérêt qui entrent dans le calcul des rentes en cours (on parle de taux d'intérêt technique) ne sont pas identiques à



celles qui s'appliquent aux personnes assurées. Ensuite, parce que l'espérance de vie continue d'augmenter, ce qui rallonge la durée moyenne de versement des rentes. Il faut donc que la caisse de prévoyance dispose de fonds libres (c'est-à-dire que l'objectif de constitution des réserves de fluctuation de valeurs soit dépassé) pour pouvoir financer l'augmentation des prestations versées aux personnes assurées et aux bénéficiaires de rentes. Or c'est loin d'être le cas actuellement. Par ailleurs, PUBLICA ne prévoit pas non plus d'introduire un modèle de rente variable (comportant un montant de base garanti et une rente complémentaire indexée sur le rendement), même si nous examinons des modèles de ce type. Les CFF en sont déjà revenus, comme chacun sait.

Pour ce qui est des caisses de prévoyance fermées, il convient également de garantir les rentes à long terme. Dans un document cadre, PUBLICA a souligné qu'une intervention était nécessaire. Elle part du principe que la Confédération assumera les obligations qui sont les siennes envers les anciens employés de l'administration fédérale en garantissant à long terme l'existence de ces caisses de prévoyance.

Comment pensez-vous atteindre ces objectifs?

Nous construisons sur des bases solides et avons la motivation pour nous investir jour après jour pour ce domaine passionnant qu'est la prévoyance professionnelle. Nos organes, avec la Commission de la caisse à leur tête, agissent en faisant preuve d'anticipation et s'acquittent au quotidien du devoir de diligence fiduciaire qui est le nôtre. Notre taille nous permet d'être forts dans tous les domaines et de nous attacher des collaborateurs et collaboratrices qualifiés. La poursuite du développement de notre entreprise nous pousse à renforcer notre efficacité et notre

efficacité, afin que PUBLICA reste une institution collective compétitive, attrayante tant pour ses clients actuels que pour de nouveaux venus.

Qu'est-ce qui pourrait vous empêcher d'atteindre ces objectifs?

Nous avons un système de gestion des risques très complet parce qu'aujourd'hui toute activité présente des risques. Le risque le plus important se situe actuellement au niveau des rendements escomptés. Il persistera tant que ces derniers s'établiront au-dessous du rendement nécessaire (le rendement théorique). La faiblesse persistante des taux d'intérêt ne nous aide pas. Il ne faut donc pas trop se laisser éblouir par la bonne performance actuelle (note de la rédaction: 5,06% au 30 septembre 2014). Avec l'abaissement du taux d'intérêt technique au 1^{er} janvier 2015, PUBLICA ramène à 2,5% le rendement qui sera nécessaire à partir de 2016. Elle pourra donc maintenir son degré de couverture avec un rendement de la fortune moins élevé. A chaque problème sa solution, certes, mais nous devons rester vigilants.

Qui sera touché par les coupes à venir?

Aucune coupe n'est prévue pour la période couverte par la nouvelle stratégie, c'est-à-dire de 2015 à 2018. L'abaissement du taux de conversion au 1^{er} janvier 2015 sera compensé par l'augmentation des cotisations d'épargne et le versement d'un apport unique, ce qui permettra de maintenir les prestations au même niveau. En revanche, il est évident que pour financer un franc de rente, il faudra constituer un capital d'épargne plus important qu'auparavant puisque la durée moyenne de versement des rentes s'allonge et que la rémunération du capital épargné est moins élevée.

Quel avenir souhaitez-vous à la prévoyance professionnelle à long terme?

Nous devons préserver ce qui jusqu'ici a fait la force de la prévoyance professionnelle: le travail en toute autonomie des conseils de fondation et des partenaires sociaux. Nous n'avons pas besoin de caisse unique mais de solutions décentralisées, adaptées aux besoins des employeurs et des salariés, ce qui réduit simultanément les risques systémiques. La prévoyance professionnelle n'étant pas financée par l'argent provenant des impôts (si l'on fait exception, bien sûr, du refinancement de certaines caisses de pensions de droit public), la réglementation étatique doit donc être contenue dans certaines limites. A cet égard, l'exemple du taux de conversion LPP est des plus significatifs: fixé par la loi à un niveau techniquement trop élevé, il crée plus de confusion et de problèmes qu'il n'en règle. Espérons que ce paramètre perdra toute dimension politique dans le cadre de la réforme «Prévoyance vieillesse 2020».

Votre souhait est-il réaliste?

Je suis réaliste et optimiste à la fois car, tout compte fait, la Suisse ne remettra pas en cause à la légère un système abouti qui a fait ses preuves pendant plus de 100 ans. Toutefois, les évolutions dans le domaine politique, économique et social entraînent toujours des ajustements qui avantagent les uns et défavorisent les autres. Bien qu'une refonte du système de grande ampleur, p. ex. le libre choix de la caisse de pensions, autrement dit une prévoyance professionnelle détachée de l'employeur, ne semble pas pour demain, nous devons être prêts à parer à toute éventualité sur le long terme.

i
Pour consulter le résumé du document définissant la stratégie: www.publica.ch > Qui sommes-nous? > Faits et chiffres > Stratégie et principes directeurs

Principes directeurs de PUBLICA

Nos principes directeurs ont pour vocation de nous mener ensemble sur la voie du succès. Nous mettons tout en œuvre dans notre travail quotidien pour fournir à nos clients et clientes les meilleures prestations de prévoyance. L'avenir se construit maintenant.

Nous sommes l'institution collective leader dans le domaine du 2^e pilier

- Nous accompagnons les caisses de prévoyance qui nous sont affiliées dans l'aménagement de leur solution de prévoyance. Elles bénéficient en plus de la mise en commun des prestations de service proposées par PUBLICA.
- C'est par notre expertise, notre expérience et notre stratégie d'anticipation que nous créons les conditions de notre stabilité et de notre sécurité à long terme.
- Nous proposons aux employeurs qui accomplissent un mandat public des solutions de prévoyance souples et modernes.

Nous nous engageons dans l'intérêt de nos assuré(e)s et bénéficiaires de rentes

- La garantie à long terme des prestations de prévoyance est notre priorité absolue.
- Nous gérons les capitaux de prévoyance qui nous sont confiés avec le plus grand soin. Nous traitons de manière confidentielle les données à caractère personnel.
- En faisant des promesses de rentes réalistes, nous prenons par ailleurs nos responsabilités à l'égard des générations futures.
- Notre action est guidée par un modèle complet de management de la qualité et de gestion du risque qui nous permet d'anticiper tout en conservant une vue d'ensemble.
- Nous nous conformons à des directives rigoureuses en matière de compliance et assurons ainsi la sécurité, la crédibilité et l'intégrité de nos activités.

Nous sommes résolument orientés vers le service et les prestations

- Nous gagnons la confiance de nos clients et clientes par des prestations convaincantes.

- Nous tenons nos promesses et sommes dignes de confiance.
- Nous traitons les demandes de nos clients et clientes avec diligence et compétence.
- La recherche de solutions, le sens des responsabilités, le souci des coûts et la créativité guident notre travail et sont nos maîtres mots pour fournir des prestations de tout premier ordre.

Nous avons une vraie culture du partenariat

- Estime mutuelle, courtoisie, exemplarité mais aussi calme et humour sont les valeurs qui caractérisent notre culture d'entreprise.
- Nous optons pour une communication ouverte et exhaustive avec nos interlocuteurs, qu'ils appartiennent ou non à l'entreprise.
- Nous encourageons les aptitudes personnelles de nos collaborateurs et collaboratrices. Nous développons notre potentiel au sein d'un environnement de travail motivant. C'est ce qui fait notre force.

PUBLICA très bien notée par sa clientèle

PUBLICA effectue régulièrement des enquêtes auprès de sa clientèle pour garantir et, au besoin, renforcer de manière ciblée la qualité de ses prestations. La dernière enquête réalisée au début de l'été 2014 a permis d'établir le niveau de satisfaction des employeurs vis-à-vis des prestations de PUBLICA. L'enquête a été adressée à 76 responsables RH des employeurs et 28 membres des présidences d'organes paritaires des caisses de prévoyance affiliées. Pour réaliser cette enquête, PUBLICA a bénéficié des conseils d'une entreprise externe d'études de marché qui a, par ailleurs, analysé en toute indépendance les données récoltées.

PUBLICA peut se féliciter du taux de réponse élevé, mais aussi du résultat, puisque les personnes interrogées ont qualifié d'exceptionnellement bon le niveau de satisfaction et de fidélisation de la clientèle. Ces mêmes personnes ont justifié leur appréciation par «la manière très professionnelle» dont PUBLICA gère les contacts avec sa clientèle et la «servabilité supérieure à la moyenne» des conseillers et conseillères à la clientèle.



Daniel Burgunder, responsable du service Prévoyance

Monsieur Burgunder, vous qui êtes responsable du service Prévoyance, ce bon résultat vous satisfait sûrement. Vos conseillers et conseillères à la clientèle ont-ils une recette miracle pour fournir un service à la clientèle aussi exemplaire? Selon vous, quelles seraient les améliorations encore possibles?

Daniel Burgunder: Il est en effet particulièrement réjouissant d'apprendre que

nous répondons aux attentes de notre clientèle. La satisfaction de nos clients joue un rôle décisif dans la fidélisation de notre clientèle et, par conséquent, dans la réussite de PUBLICA. Nos conseillers et conseillères à la clientèle sont tous des gens résolument orientés prestations. La majorité d'entre eux est au bénéfice d'une longue expérience qui leur permet de répondre aux besoins de notre clientèle de façon rapide et précise. Ce bon résultat s'explique aussi, certainement, par la mise en œuvre systématique du «suivi global» du dossier des personnes assurées. En vertu de ce principe, une personne assurée a, dès son admission au sein de PUBLICA, toujours affaire à une seule et même personne. Il en va de même de chaque employeur qui bénéficie du suivi d'un interlocuteur unique. Pour en savoir plus: www.publica.ch > Actualités > Infos.

Prix décerné aux caisses de pensions

Cette année, à l'occasion du Salon professionnel du 2^e pilier, la Fondation Eigenverantwortung a distingué pour la première fois les caisses de pensions «remarquables dans l'information qu'elles donnent aux personnes assurées et exemplaires dans la manière dont elles communiquent cette information». PUBLICA a obtenu une très honorable 3^e place dans la catégorie des «grandes caisses de pensions». Pour en savoir plus: www.stiftungeigenverantwortung.ch (site en allemand).



Prix décerné à PUBLICA

Au fait, connaissez-vous...?

Thomas Isenmann
Directeur de Sillon Suisse SA



Monsieur Isenmann, à quoi ressemble votre poste de travail?

Dans un sujet consacré à Sillon Suisse SA, un journaliste de la Radio Suisse a donné de nos locaux la description suivante: un boyau gris souris. Cela dit, je m'y sens très bien parce qu'après tout, c'est moi qui ai choisi ces bureaux. Ils sont agencés de manière fonctionnelle, sans luxe ni superflu. Et puis, nous sommes à dix minutes à pied de la gare de Berne, ce qui est un avantage non négligeable pour une entreprise qui exerce son activité dans le domaine du rail et dont tous les salariés circulent en transports publics.

Quand êtes-vous entré chez Sillon Suisse SA et pour quelle raison?

À l'automne 2005, je me suis vu confier la responsabilité du projet concernant les travaux préparatoires du transfert de l'activité d'attribution des sillons des CFF, du BLS et de la Südostbahn vers une société indépendante. J'en ai été nommé directeur début 2006.

Je suis dans le secteur ferroviaire depuis que j'ai commencé à travailler. Après avoir passé sept ans au sein de l'Office fédéral des transports, je me suis dit qu'il fallait que je voie autre chose et me suis décidé en l'an 2000 à changer de domaine pour m'occuper de politique en matière de recherche. Mais force m'a été de constater que mon cœur battait pour le rail. En 2002, j'ai donc rejoint les CFF pour m'entendre dire par un collègue de travail, que j'apprécie beaucoup par ailleurs, que les diplômés de l'enseignement supérieur en reconversion ne seraient jamais autre chose que des «cheminots ayant grandi hors sol».

Comment expliquez-vous ce que vous faites à vos proches?

Je leur dis qu'en attribuant les créneaux horaires de manière non discriminatoire, nous veillons à garantir aux entreprises de transport ferroviaire les mêmes chances d'accès au réseau ferroviaire. C'est là une condition essentielle pour permettre à la concurrence de se déployer pleinement. Lorsque des demandes concernent un même créneau horaire, nous recherchons des alternatives en concertation avec les entreprises de transports ferroviaires et les organismes chargés de la planification du trafic. L'objectif est toujours de permettre si possible à tous les trains de circuler à des conditions acceptables.

A quoi remarquez-vous que vous vieillissez?

A vrai dire, je me sens toujours jeune. Mais quand j'écoute des jeunes parler dans la rue ou dans le tram, je remarque alors que je fais vraiment partie de la génération des «vieux schnocks».

Comment vous préparez-vous pour l'avenir?

J'ai la chance d'avoir une partenaire merveilleuse, un bon environnement social et un métier qui me comble. Et sur le plan financier, la transparence et la compétence avec laquelle PUBLICA œuvre en dépit des difficultés économiques et de la politique marquée par la faiblesse persistante des taux d'intérêt m'ont convaincu que je pouvais envisager l'avenir avec sérénité.

Le bénévolat, une activité qui vaut de l'or et fait du bien à tous!

En Suisse, le volume global du travail bénévole est estimé à 640 millions d'heures. Pour mieux comprendre ce que cela représente, il suffit de rapprocher ce chiffre de celui du travail rémunéré dans le secteur suisse de la santé et des affaires sociales qui, en 2008, s'élevait à un total de 755 millions d'heures.¹

En Suisse, une personne sur cinq exerce une activité bénévole au sein d'une organisation ou d'une institution. Les hommes s'impliquent davantage que les femmes dans ce domaine dit du bénévolat institutionnel. Il y a par ailleurs toutes les activités non rémunérées qui consistent, par exemple, à aider ses voisins, garder des enfants, rendre service ou assister des proches ou des connaissances qui ne vivent pas dans le même foyer. Ce bénévolat informel concerne à peu près autant de personnes, les femmes étant par contre celles qui s'y investissent le plus.¹

Apprécié à tout âge

PUBLICA s'est adressée à Benevol Bern², un organisme spécialisé, pour savoir qui sont ces personnes et quel objectif elles poursuivent en s'engageant ainsi bénévolement. Doris Widmer, responsable de l'antenne bernoise depuis plus de 14 ans, s'empresse de revenir sur le préjugé selon lequel le bénévolat est réservé aux personnes sans emploi ou aux seniors, donc à des gens qui sont censés avoir beaucoup (trop) de temps: «sur les bénévoles qui s'engagent au sein de Benevol Bern, 53% sont des actifs en pleine vie professionnelle, 11% des étudiants, 8% des femmes ou hommes au foyer, 9% des bénéficiaires d'une rente AI et 19% des retraités». Ces chiffres sont surprenants et la lecture qu'en fait Doris Widmer donne matière à réflexion: «D'après nos observations et notre expérience, les personnes qui, alors qu'elles travaillent, s'engagent dans des activités bénévoles le font avant tout pour y trouver une reconnaissance et une satisfaction que leur activité rémunérée ne leur procure pas». Ce constat est corroboré par les statistiques qui montrent qu'en Suisse, la part de l'engagement bénévole chez les actifs progresse constamment jusqu'à 54 ans. Elle décroît ensuite légère-

ment pour chuter de manière très nette chez les 74-75 ans. Parmi les bénéficiaires de rentes les plus âgés, c'est l'engagement sous la forme d'une activité bénévole informelle qui prend alors davantage d'importance du fait du changement de leurs conditions de vie. En revanche, une personne qui avait déjà trouvé une activité porteuse de sens et épanouissante avant son départ à la retraite continue de s'y consacrer après, tant que sa santé le lui permet.

Utiliser son expérience

Les personnes qui ont la chance d'avoir eu une vie professionnelle stimulante et qui y ont trouvé une reconnaissance et une satisfaction suffisantes, ne s'engagent bien souvent dans le bénévolat qu'une fois à la retraite. Elles souhaitent transmettre leurs connaissances et leur savoir-faire et cherchent par conséquent des activités qui, du fait de leur objet, s'appa-

rentent à leur ancienne activité professionnelle. L'affirmation vaut surtout pour les personnes possédant un bon niveau de formation qui ont occupé des fonctions de direction et disposent d'une bonne rente. Mais pas uniquement, fait remarquer Doris Widmer qui donne l'exemple de cet homme qui a été chauffeur pendant 40 ans dans le cadre du service de ramassage des ordures et qui a souhaité continuer de conduire une fois à la retraite. Il s'est donc présenté chez BETAX où il offre gracieusement ses services de chauffeur aux personnes présentant un handicap.

Ce n'est pas que nous manquions de temps, mais que nous en gaspillons beaucoup.

Senèque

Les statistiques montrent clairement quels sont les domaines dans lesquels les bénévoles cherchent, et manifestement trouvent, le plus de satisfaction et de reconnaissance. Chez les hommes, c'est le bénévolat au sein d'associations sportives ou culturelles, donc le bénévolat institutionnel, qui est le plus prisé. Dans la plupart des cas, leur engagement est étroitement lié à la pratique d'un hobby. Les femmes s'investissent quant à elles, et dans des proportions à peu près égales, au sein d'associations sportives ou culturelles, d'œuvres socio-caritatives ou d'institutions à vocation religieuse. Les fonctions politiques, quant à elles, n'éveillent qu'un faible intérêt chez les deux sexes.



¹ Source: Office fédéral de la statistique (OFS), ESPA 2010

² Membre de l'organisation faitière suisse alémanique BENEVOL Schweiz: www.benevol.ch

Par pur plaisir

Toutes ces personnes s'accordent sur un point: le travail bénévole doit, surtout et avant tout, être une activité que l'on a plaisir à pratiquer. Elle doit aussi permettre de rencontrer des gens sympathiques, de faire avancer les choses, d'aider d'autres personnes, d'élargir son propre champ de connaissances et de proposer son savoir-faire. Toute personne animée de cet état d'esprit devrait chercher séance tenante l'activité bénévole qui lui correspond, en passant, c'est conseillé, par un organisme spécialisé. Ce type d'organisme veille à ce que les standards retenus par BENEVOL-Suisse soient appliqués afin que les bénévoles ne soient pas exploités. Sous www.benevol-jobs.ch (site en allemand), vous trouverez la palette particulièrement étendue des profils recherchés par les organisations à but non lucratif les plus diverses. Les antennes régionales sont également là pour vous conseiller dans le cadre d'entretiens personnalisés. Et pour mettre en relation ceux qui ont une activité à proposer et ceux qui en cherchent une, Benevol Bern a trouvé une formule originale. Les 12 et 13 juin 2014, l'antenne bernoise a organisé son deuxième speed dating au Progr de Berne. Les organisations avaient dix minutes pour trouver la perle rare susceptible de s'impliquer dans leur champ d'activités. Dix-huit institutions d'utilité publique étaient représentées. Elles cherchaient des bénévoles désireux de s'investir dans les domaines de l'encadrement des enfants et des adolescents, du handicap, de l'accompagnement social, de la dépendance, de la culture et des échanges interculturels ainsi que de l'intégration et des droits de l'Homme. Le succès a été tel que l'idée a fait tâche d'huile et sera reprise par d'autres antennes de Suisse romande et de Suisse alémanique. De nouvelles occasions de participer à ce genre de speed dating ne manqueront donc sûrement pas, pour que Berne ne soit plus la seule à «speeder»...



Portraits de bénévoles

Daniel Ruhier a passé les 37 années de sa vie professionnelle à l'Office fédéral de l'aviation civile (l'ancien Office fédéral de l'air). Durant les trois dernières années qui ont précédé son départ à la retraite anticipée, il était le représentant de la Suisse au Conseil de l'Organisation de l'aviation civile internationale (OACI) à Montréal. Il n'a pas hésité un seul instant quand, peu de temps après que l'heure de la retraite ait sonné, l'occasion s'est présentée de mettre, gracieusement, son savoir-faire au service du noyau de 150 personnes composant l'équipe chargée d'organiser AIR 14, ce grand projet à l'échelle de toute la Suisse. Le mandat qui lui a été confié consistait à concevoir et réaliser une exposition qui permettrait aux visiteurs de comprendre en un quart d'heure l'évolution des Forces aériennes suisses au cours des



Daniel Ruhier

(66 ans): «J'estime que c'est un privilège de pouvoir travailler en tant que bénévole. Vu leur situation financière, tous les bénéficiaires de rentes ne peuvent pas se permettre d'exercer une activité passionnante à titre désintéressé. Si je peux faire du bénévolat, c'est parce que je suis très bien assuré chez PUBLICA, ma caisse de pensions.»

100 dernières années. Lorsque PUBLICA a demandé à Daniel Ruhier à combien d'heures il pouvait chiffrer son engagement, il n'a pas su répondre. «C'était un gros travail mais je l'ai fait avec grand plaisir: j'ai pu faire passer mes idées, rencontrer d'anciens collègues et participer à l'organisation du jubilé de l'aviation militaire suisse», dit-il, encore visiblement ému. Et il n'est pas le seul à être enthousiaste: plus de 400 000 personnes ont assisté à AIR 14, une fréquentation que seule la Street Parade de Zurich, avec ses 950 000 visiteurs, a dépassée en 2014. Si cet événement d'envergure nationale a pu avoir lieu, c'est notamment grâce aux 4800 jours de travail fournis par l'ensemble des très nombreux bénévoles.

Hans Graf a occupé pendant 36 ans des fonctions de direction au sein de trois offices fédéraux différents avant de prendre une retraite anticipée à 60 ans. C'était il y a dix ans. Il a beaucoup discuté avec son épouse avant de prendre la décision de se laisser «embra-

der» dans une activité bénévole qui lui convienne. C'est également après mûre réflexion qu'il a choisi le moment où il s'est engagé dans une première activité bénévole: «Emotionnellement, il est important de se laisser le temps de clore définitivement le chapitre de la vie professionnelle», dit Hans Graf, «mais aussi de ne pas trop tarder avant de s'engager dans autre chose, afin de rester sur son élan». Pour lui, le bon moment est



Hans Graf (70 ans):

«Sans discipline, rien ne marche; autrement, une entreprise ne peut ni décider ni fonctionner. Une activité bénévole n'est pas différente d'un travail rémunéré. Il y a

des règles dans tous les domaines de la vie et elles sont là pour être respectées.»

arrivé une demi-année après son départ à la retraite et l'activité appropriée a été vite trouvée: le Centre Paul Klee devait ouvrir ses portes six mois plus tard et était à la recherche de bénévoles susceptibles de s'engager dans les domaines les plus divers. Interrogé sur sa motivation, Hans Graf répond: «L'échange avec les gens me donne le sentiment d'être utile et estimé. Je n'avais pas envie de renoncer totalement, une fois à la retraite, à ce qui me plaisait dans ma vie professionnelle.» Et d'avancer un autre facteur de motivation important: «Une fois mon activité bénévole terminée, je repars enrichi et rentre chez moi le cœur léger. La journée est finie. J'apprécie de ne plus assumer de responsabilités de direction dans mes activités bénévoles et de ne plus ramener les problèmes à la maison». Pendant huit ans en tout, Hans Graf a travaillé une fois par semaine, à titre bénévole, au Point Information du Centre Paul Klee où il était chargé d'accueillir les visiteurs, et ce, alors même que sa femme et lui faisaient déjà partie depuis des années de l'équipe des «chauffeurs bénévoles» de la Croix-Rouge suisse. Il s'est volontairement aventuré sur des terrains inconnus pour rencontrer des personnes nouvelles et s'ouvrir à des mondes différents qui, s'il ne s'y était pas activement intéressé, lui seraient restés fermés. A quoi ressemble son agenda? «J'ai eu 70 ans il y a quelques jours et j'ai commencé à réduire le nombre de mes engagements afin d'avoir plus de temps pour voyager avec mon épouse et m'occuper de mes petits-enfants.»

Dernière ligne droite avant l'abaissement du taux d'intérêt technique

Compte tenu de la faiblesse persistante des taux d'intérêt, PUBLICA abaissera son taux d'intérêt technique de 3,5% à 2,75% au 1^{er} janvier 2015. Toutes les personnes assurées sont concernées. Les rentes en cours ne subiront aucune modification. Découvrez ci-après tout ce que vous devez savoir sur cette mesure.

1 Qu'est-ce que le taux d'intérêt technique?

Le taux d'intérêt technique est une grandeur mathématique qui permet de calculer le revenu d'intérêts à prendre en compte pendant toute la durée de versement d'une rente. Son niveau doit correspondre au rendement des placements attendu à long terme qui doit au moins être dégagé sur le marché des capitaux. Remarque importante: le taux d'intérêt technique n'a rien à voir avec la rémunération actuelle des avoirs de vieillesse, le taux d'intérêt minimal LPP ou le taux d'intérêt projeté.

2 Qu'est-ce que le taux de conversion?

Le taux de conversion est le pourcentage qui permet de convertir l'avoir de vieillesse disponible en une rente de vieillesse annuelle. Prenons l'exemple d'un départ à la retraite (après le 1^{er} janvier 2015) à l'âge de 65 ans: avec un avoir de vieillesse de 690 000 francs et un taux de conversion de 5,65%, le montant de la rente de vieillesse annuelle sera alors de 38 985 francs. Le taux de conversion étant déterminé en fonction de l'espérance de vie et du taux d'intérêt technique, il doit donc aussi être modifié.

3 Pourquoi PUBLICA abaisse-t-elle son taux d'intérêt technique?

La mission la plus importante de PUBLICA est de financer et de garantir à long terme les rentes actuelles et futures. Du fait de la faiblesse persistante du niveau des taux d'intérêt sur les marchés financiers, les rendements ne suffiront bientôt plus pour financer les rentes. PUBLICA abaisse son taux d'intérêt technique dans l'intérêt des générations futures afin que celles-ci n'aient pas à supporter les coûts qui résulteraient de promesses de rentes trop élevées.

4 Pourquoi PUBLICA est-elle en droit d'abaisser le taux de conversion?

Les prestations fournies par PUBLICA dé-

passent largement le minimum légal. L'abaissement du taux de conversion de PUBLICA n'est donc pas en contradiction avec le résultat de la votation populaire du 7 mars 2010. Il s'agissait alors uniquement d'abaisser le taux de conversion minimal LPP valable pour la partie obligatoire de la prévoyance professionnelle (remarque à l'intention des bénéficiaires d'honoraires de la Caisse de prévoyance de la Confédération: étant donné que vous êtes assurés au minimum légal, c'est le taux de conversion minimal LPP qui continuera de vous être appliqué à l'avenir).

5 Pourquoi PUBLICA abaisse-t-elle de nouveau le taux de conversion, alors que la dernière baisse ne date que du 1^{er} juillet 2012?

Avec l'abaissement du taux de conversion au 1^{er} juillet 2012, il s'agissait de tenir compte de l'augmentation de l'espérance de vie moyenne. L'abaissement du taux d'intérêt technique au 1^{er} janvier 2015 et la nouvelle baisse du taux de conversion dont il s'accompagne n'ont, quant à eux, pas d'autre but que de remédier à la baisse du rendement moyen des placements à long terme.

6 Quels taux de conversion PUBLICA va-t-elle appliquer jusqu'au 31 décembre 2014? Puis à partir du 1^{er} janvier 2015?

Age	Taux de conversion de PUBLICA	
	applicable jusqu'au 31.12.2014	applicable à partir du 1.1.2015
58	5,30%	4,80%
59	5,40%	4,90%
60	5,51%	5,01%
61	5,62%	5,12%
62	5,74%	5,24%
63 hommes	5,87%	5,37%
63 femmes	5,95%	5,45%
64 hommes	6,00%	5,51%
64 femmes	6,15%	5,65%
65	6,15%	5,65%
66	6,30%	5,82%
67	6,47%	5,98%
68	6,65%	6,16%
69	6,84%	6,35%
70	7,04%	6,56%

7 Quelles mesures ont été prises pour éviter la baisse des rentes?

Au cours des trois dernières années, PUBLICA a constitué des provisions considérables. Une quote-part vous en sera versée au 1^{er} janvier

2015: elle sera calculée sur la base de votre avoir de vieillesse au 31 décembre 2014 et pourra atteindre jusqu'à 8,85% en fonction du plan de répartition adopté par votre caisse de prévoyance. Les autres mesures d'accompagnement éventuelles (p. ex. augmentation des cotisations d'épargne) vous ont déjà été communiquées par votre employeur.

8 Quels apports ne seront pas pris en compte dans le calcul de cette quote-part?

La date limite pour effectuer des rachats, des remboursements de versements anticipés dans le cadre de l'encouragement à la propriété du logement ou encore des rachats suite à un divorce, qui soient encore pris en compte dans le calcul de la quote-part, n'est pas la même selon la caisse de prévoyance considérée. Les cotisations d'épargne volontaires seront intégralement prises en compte, tout comme les cotisations d'épargne ordinaires. Les détails vous ont été communiqués par l'organe paritaire de votre caisse ou votre employeur.

9 Qui bénéficiera de cette quote-part?

L'octroi de cette quote-part dépend notamment de la date de votre admission au sein de PUBLICA et de la caisse de prévoyance auprès de laquelle vous êtes assuré. En tout état de cause, vous devez être assuré auprès de PUBLICA tant au 31 décembre 2014 qu'au 1^{er} janvier 2015. En cas de sortie de PUBLICA à la fin du mois de janvier 2015 ou à une date ultérieure, le montant porté au crédit de votre compte fera partie de votre prestation de sortie et pourra donc être emporté. Veuillez consulter les informations publiées à ce sujet par votre caisse de prévoyance ou votre employeur.

10 Qu'advient-il des rentes en cours?

Les rentes dont le versement a débuté avant le 31 décembre 2014 ne sont pas concernées par l'abaissement du taux de conversion. Leur montant reste inchangé.

Ce thème est traité en détail sur www.publi-ca.ch, à la rubrique Actualités. Les cotisations d'épargne et les taux d'intérêt actuellement valables dans votre caisse de prévoyance se trouvent sous Votre prévoyance (> Aperçu). Au besoin, votre interlocuteur chez PUBLICA est aussi à votre service.

Comparaison simple et rapide des prestations

L'abaissement du taux d'intérêt technique et du taux de conversion soulève deux questions essentielles:

1 Quels sont les effets de l'abaissement du taux de conversion sur mes droits aux prestations?

2 Quel est le montant de la quote-part qui sera portée au crédit de mon compte personnel?

Au cours du premier semestre 2015, toutes les personnes assurées par PUBLICA recevront deux certificats personnels établis au 1^{er} janvier 2015. Vous trouverez dans le premier une simulation de vos droits avant l'abaissement du taux d'intérêt technique (avec l'ancien taux de

conversion et sans la quote-part) et dans le second une simulation de vos droits après l'abaissement du taux d'intérêt technique (avec le nouveau taux de conversion et la quote-part). Ces deux documents sont destinés à rendre la comparaison de vos prestations plus aisée:

Certificat personnel au 1^{er} janvier 2015 (ancien)

Prestation de sortie au 01.01.2015

Prestation de sortie réglementaire	71'643.65
• dont l'avoir provenant de cotisations d'épargne volontaires ou l'avoir d'épargne spécial	0.00
• dont l'avoir de vieillesse selon l'article 15 LPP	43'739.55

Rente de vieillesse prévisible avec taux d'intérêt projeté de 2.00% et 0.00%

Age	Avoir de vieillesse (y compris avoir provenant de cotisations d'épargne volontaires ou avoir d'épargne spécial)		Avoir provenant de cotisations d'épargne volontaires ou avoir d'épargne spécial		Taux de conversion	Rente de vieillesse annuelle (ce montant prend en compte l'avoir provenant de cotisations d'épargne volontaires ou l'avoir d'épargne spécial)	
	2.00%	0.00%	2.00%	0.00%		2.00%	0.00%
62	563'249.00	427'089.00	0.00	0.00	5.74%	32'330.00	24'515.00
63	592'682.00	445'256.00	0.00	0.00	5.87%	34'790.00	26'137.00
64	622'703.00	463'423.00	0.00	0.00	6.00%	37'362.00	27'805.00
65	653'324.00	481'591.00	0.00	0.00	6.15%	40'179.00	29'618.00

La rente pour enfant de bénéficiaire d'une rente de vieillesse correspond à 1/6 de la rente de vieillesse.

Certificat personnel au 1^{er} janvier 2015 (nouveau)

Prestation de sortie au 01.01.2015

Prestation de sortie réglementaire	77'984.10
• dont l'avoir provenant de cotisations d'épargne volontaires ou l'avoir d'épargne spécial	0.00
• dont l'avoir de vieillesse selon l'article 15 LPP	43'739.55

Rente de vieillesse prévisible avec taux d'intérêt projeté de 2.00% et 0.00%

Age	Avoir de vieillesse (y compris avoir provenant de cotisations d'épargne volontaires ou avoir d'épargne spécial)		Avoir provenant de cotisations d'épargne volontaires ou avoir d'épargne spécial		Taux de conversion	Rente de vieillesse annuelle (ce montant prend en compte l'avoir provenant de cotisations d'épargne volontaires ou l'avoir d'épargne spécial)	
	2.00%	0.00%	2.00%	0.00%		2.00%	0.00%
62	613'590.00	465'250.00	0.00	0.00	5.24%	32'152.00	24'379.00
63	645'643.00	485'031.00	0.00	0.00	5.37%	34'671.00	26'046.00
64	678'338.00	504'813.00	0.00	0.00	5.51%	37'376.00	27'815.00
65	711'686.00	524'595.00	0.00	0.00	5.65%	40'210.00	29'639.00

La rente pour enfant de bénéficiaire d'une rente de vieillesse correspond à 1/6 de la rente de vieillesse.

1 Pour déterminer le changement au niveau de la rente de vieillesse annuelle, il convient de calculer la différence entre les prestations de vieillesse existant avant et après l'abaissement du taux d'intérêt technique, pour un âge de départ à la retraite donné.

Exemple: âge de 65 ans, taux d'intérêt projeté de 2%, 40 210 francs (nouveau) moins 40 179 francs (ancien). La rente de vieillesse annuelle augmente de 31 francs. (Remarque: une diminution de la rente de vieillesse annuelle est également possible).

2 Pour obtenir le montant de la quote-part provenant des provisions crédité sur votre compte personnel, il suffit de calculer la différence entre les prestations de sortie réglementaires existant avant et après l'abaissement du taux de conversion.

Exemple: 77 984,10 francs (nouveau) moins 71 643,65 francs (ancien). Le montant de la quote-part s'élève à 6340,45 francs.

Préparez-vous!

La prévoyance est un sujet complexe. Se pencher suffisamment tôt sur sa propre situation a plus d'un avantage. Afin que vous disposiez des clés nécessaires pour prendre les bonnes décisions, votre caisse de prévoyance vous propose des cours pour préparer votre retraite. Le service RH de votre employeur est par ailleurs à votre disposition pour vous donner des renseignements complémentaires.

- **Les personnes assurées auprès de la Caisse de prévoyance de la Confédération** trouveront des informations sur les cours proposés par le Centre de formation de l'Administration fédérale sur www.egate.admin.ch et InfoPers.
- **Les personnes assurées auprès de la Caisse de prévoyance du domaine des EPF** peuvent obtenir des informations sur les cours qui leur sont proposés auprès de leur service RH. Depuis peu, elles ont, en outre, la possibilité de suivre les cours «Prévoyance et finances» et «Prêts pour la retraite» organisés par PUBLICA (voir ci-dessous). Si l'un de ces cours suscite votre intérêt, veuillez vous adresser à votre service RH.
- Pour les personnes assurées auprès des caisses de prévoyance de **Swissmedic, de l'IPI, de l'ASR, de l'IFFP, de la FINMA, de l'IFSN, de PUBLICA, du MNS, de METAS, des organisations affiliées, du DHS et de Sillon Suisse SA et maintenant du domaine des EPF**, PUBLICA organise deux cours: «Prévoyance et finances» et «Prêts pour la retraite». Ces deux cours se déroulent à Berne, dans les locaux de PUBLICA. Le prix du cours est facturé directement à l'employeur. Veuillez noter que les cours organisés par PUBLICA s'adressent exclusivement aux personnes assurées (les conjoints et partenaires ne peuvent donc pas y participer).

1. Prévoyance et finances

Ce cours vous intéressera si vous souhaitez préparer votre retraite à longue échéance et qu'à passé 40 ans, vous commencez déjà à vous poser des questions à ce sujet. Vous apprendrez comment organiser votre prévoyance à l'avance et de votre propre initiative. Ce cours porte notamment sur la planification de la prévoyance ainsi que des questions financières et budgétaires, sur les dispositions pertinentes sous l'angle du droit matrimonial et du droit successoral et, finalement, sur les possibilités d'optimisation sous l'angle de la prévoyance et de la fiscalité.

Cours en allemand: mardi 19 mai 2015 ou jeudi 17 septembre 2015

Cours en français: mercredi 17 juin 2015
Pour en savoir plus, consultez www.publica.ch > Votre prévoyance > Cours

2. Prêts pour la retraite

Ce cours s'adresse plus particulièrement aux personnes âgées de 55 ans et plus. Vous découvrirez quels sont les avantages et les inconvénients d'un départ (anticipé) à la retraite, vous apprendrez tout ce qu'il faut savoir sur les questions de finances et de prévoyance liées à la retraite et vous ferez une idée de la manière dont vous pourrez établir votre propre budget.

Cours en allemand: mercredi 25 mars 2015, mardi 16 juin 2015, mercredi 16 septembre 2015 ou mardi 20 octobre 2015

Cours en français: mercredi 20 mai 2015
Pour en savoir plus, consultez www.publica.ch > Votre prévoyance > Cours

PUBLICA adresse ses félicitations aux apprenties de la promotion 2011 – 2014

PUBLICA forme des apprentis depuis 2007. La – déjà – huitième génération d'apprentis est à pied d'œuvre chez PUBLICA depuis le 1^{er} août 2014 pour y effectuer une formation d'employé de commerce.

Nous sommes fiers d'annoncer que cet été, les apprenties que nous avons formées de 2011 à 2014 ont terminé leur apprentissage avec succès. Elles ont acquis savoir-faire et connaissances au sein des services suivants: Logistique et organisation, Ressources humaines, Secrétariat de direction, Finances, Gestion des informations et Prévoyance.

Nous adressons nos sincères félicitations à Sabina Prosic et Seline Burri pour l'obtention de leur diplôme et leur souhaitons beaucoup de réussite dans leur vie professionnelle.



Sabina Prosic



Seline Burri



Date du versement des rentes de PUBLICA

Les prestations sont versées au plus tard le 10 du mois sur le compte bancaire ou postal des personnes ayant droit à une rente.

Déclaration d'impôt
PUBLICA vous enverra l'attestation des prestations versées nécessaire à l'établissement de votre déclaration d'impôt fin janvier 2015.



Rachat d'ici fin 2014

Les demandes de rachat volontaire par versement unique affluent toujours en fin d'année civile. Pour que votre rachat soit pris en compte au titre de l'année fiscale 2014, nous vous prions de bien vouloir respecter la procédure suivante:

1 Avant de procéder au versement projeté, veuillez envoyer à PUBLICA le **formulaire «Rachat volontaire dans l'institution de prévoyance»**, dûment complété et signé. Les dispositions légales font obligation à PUBLICA de requérir ce document. Vous pouvez le télécharger sur www.publica.ch (rubrique Votre prévoyance > La prévoyance, thème par thème > Rachat) ou le demander à votre conseiller ou votre conseillère à la clientèle.

2 Veuillez verser le montant de votre rachat au plus tard le **12 décembre 2014**. Merci d'utiliser les données suivantes pour effectuer votre virement:

Adresse de paiement

Païement à l'ordre de la:
Caisse fédérale de pensions PUBLICA
Institution collective PUBLICA
3000 Berne 23
Compte postal: 30-228137-9
Numéro IBAN: CH95 0900 0000 3022 8137 9

Objet du paiement

Nom, prénom et numéro de sécurité sociale (n° SS) de la personne assurée.
Motif du paiement: rachat.

Veuillez prendre connaissance des informations importantes ci-après:

La loi interdit à PUBLICA d'établir une attestation fiscale au titre de l'année 2014 pour les paiements qui lui parviendront à compter du 1^{er} janvier 2015.

Si le versement est effectué avant la remise du formulaire «Rachat volontaire dans l'institution de prévoyance», ce dernier doit être envoyé, dûment complété, à PUBLICA dans les 30 jours qui suivent le paiement. S'il parvient à PUBLICA hors délai, nous vous retournerons les fonds versés, sans intérêts.

Union libre et prestations de prévoyance

A l'évidence, la vie en union libre ne cesse de gagner en importance par rapport au mariage et au partenariat enregistré. Par union libre, on entend une communauté de vie, comparable au mariage, entre deux personnes de sexe différent ou de même sexe qui ne sont ni mariées, ni liées par un partenariat enregistré.

Si la personne assurée vient à décéder, son ou sa partenaire a droit à une rente de partenaire dans les cas suivants:

- Il ou elle a au moins 40 ans et a vécu en union libre avec la personne assurée de manière ininterrompue au minimum pendant les cinq dernières années qui ont précédé le décès de cette dernière.
- Il ou elle doit subvenir à l'entretien d'un ou de plusieurs enfants communs ayant droit à une rente d'orphelin.

Lorsqu'un cas de prévoyance survient, nous examinons quels sont les droits éventuels à des prestations si tant est toutefois que l'original d'un contrat de partenariat dûment signé par les deux partenaires ait été remis à PUBLICA du vivant de la personne assurée. La rente de partenaire est calculée de la même manière que la rente de viduité.

Plus d'informations sur:

www.publica.ch > Votre prévoyance > La prévoyance, thème par thème > Entrée > Notice explicative «Droit à la rente de partenaire, y compris contrat»
www.publica.ch > Votre prévoyance > Aperçu: bases légales / règlement de prévoyance



i

Pourquoi PUBLICA a-t-elle besoin d'un certificat de vie?

Ce n'est jamais agréable de demander à un bénéficiaire de rentes s'il est encore en vie. Cependant, nous sommes tenus d'assumer notre devoir de diligence fiduciaire, et donc d'exiger périodiquement des bénéficiaires de rentes qu'ils nous présentent un certificat de vie, afin de garantir que nous ne versons que les rentes dont le paiement est justifié. Même si cette mesure occasionne des désagréments et un certain nombre de démarches, elle vise en fin de compte à protéger l'ensemble des personnes assurées et des bénéficiaires de rentes. Nous vous remercions de nous adresser tous les documents requis en temps voulu.



Quand je serai à la retraite... Irene Rehmann

Il arrive de temps à autre dans mon cercle de connaissances que la question de la retraite soit évoquée et que l'on me demande alors de manière plutôt abrupte: «Mais combien de temps te reste-t-il encore à travailler?». Entre nous, bien que je me sois déjà posé la question, il me faut toujours un moment pour réaliser: «Mais oui, au fait, encore combien de temps à travailler?» J'essaie d'imaginer ce que je ferai alors, où je vivrai et comment j'organiserai mon temps.

Les magazines vantent la jeunesse des séniors et les caisses de pensions illustrent les solutions de prévoyance présentées sur leur site Internet de photos de retraités débordant d'activité. On les voit souvent rayonnants, en compagnie d'enfants, de leurs petits enfants bien sûr, dont la fraîcheur de la jeunesse déteint littéralement sur la génération plus âgée. Ils sont occupés à jardiner ou en train de pêcher, détendus et apparemment de bonne humeur. Presque tout semble indiquer que nous sommes aujourd'hui en mesure de bien vieillir et que nous pouvons envisager sereinement cette étape de notre vie.

Irene Rehmann, lic.-phil. I, MPA
Conseillère scientifique au SEFRI
Division Hautes écoles

Je suppose que je serais alors plus disponible pour certaines choses, comme passer du temps en famille ou avec des amis, aller à des expositions ou à des concerts, faire de la photographie et chanter. J'imagine aussi, notamment en cas de météo durablement orientée à la pluie, que je pourrais de temps à autre me permettre d'aller passer un mois dans un pays ensoleillé et, surtout, qu'il me sera possible de partir en voyage deux fois par an pour découvrir de nouveaux horizons. Enfin, je pense suivre fidèlement le principe qui fait partie intégrante de la politique de formation prônée par mon employeur, et donc de mon travail, selon lequel l'apprentissage dure toute la vie. J'aimerais donc continuer à apprendre des langues ou rafraîchir mes connaissances linguistiques, assister à des conférences sur l'art, l'architecture

et l'histoire et cultiver ma créativité en m'adonnant par exemple à la photographie ou à l'écriture.

Et en admettant que je réussisse à faire tout ça, il me faudra encore ajouter à ce programme une promenade quotidienne ou une activité sportive et des activités dans le domaine social pour que le tableau de la retraite en forme et débordée soit complet, ce qui me demandera sans doute une bonne dose d'organisation et de travail. Il ne me reste plus qu'à souhaiter que ma santé soit suffisamment bonne pour me permettre de suivre la cadence imprimée par mes différents projets.

Il est probable qu'en cours de route d'autres choses s'inviteront sur le devant de la scène et que le besoin d'adopter un rythme plus tranquille pour goûter à la vie de manière plus contemplative se fera alors sentir.

Maintenant, la question est de savoir combien de temps je vais encore rester dans la vie active. Pour y répondre, je prévois de frapper à différentes portes pour demander conseil et de calculer à partir de quel moment il me serait possible de partir à la retraite. Il va peut-être falloir que je prenne certaines dispositions, vu que j'ai commencé relativement tard à cotiser à ma caisse de pensions. Peut-être aussi que dans quelques années, quand la main d'œuvre commencera à manquer ou que les caisses AVS seront trop encombrées, il nous faudra continuer à travailler coûte que coûte après 64 ou 65 ans.

En attendant, je suis très contente d'avoir un travail qui me permet de m'accomplir au travers de tâches intéressantes dans un secteur dynamique, et ce, au sein d'un office fédéral qui vient tout juste d'être réorganisé.

i

PUBLICA est à votre écoute pour vous conseiller

Pour toute question relative à vos rapports de prévoyance, veuillez vous adresser directement à votre conseiller ou à votre conseillère à la clientèle chez PUBLICA. Vous trouverez son adresse électronique et son numéro de téléphone tout en bas de votre certificat personnel ou sur www.publica.ch, à la rubrique correspondante dans le domaine consacré à votre caisse de prévoyance.

HEURES D'OUVERTURE

Du lundi au jeudi:

de 8h00 à 12h00 et de 13h30 à 17h00

Le vendredi:

de 8h00 à 12h00 et de 13h30 à 16h00

JOURS DE FERMETURE ENTRE NOËL ET NOUVEL AN

Nos bureaux seront fermés du 24 au 26 décembre 2014 inclus et du 31 décembre 2014 au 2 janvier 2015 inclus. PUBLICA vous souhaite, ainsi qu'à vos proches, une agréable période de l'Avent, un joyeux Noël et une bonne année.

Informations éditeur

Editeur

Caisse fédérale de pensions PUBLICA

Rédaction

Ursina Barandun

Caisse fédérale de pensions PUBLICA

ursina.barandun@publica.ch

Texte et conception

Caisse fédérale de pensions PUBLICA

Klarkom AG, Berne

Création de la mise en page

phorbis communications AG, Bâle

Mise en page du numéro

VISCOM Kommunikation und Design AG, Berne

Crédit photographique

Gettyimages, Shutterstock, Fotolia

Traduction

Florence Rivière (français)

Silena Bertolino (italien)

Caisse fédérale de pensions PUBLICA

Impression

Swissprinters AG, Zofingen

Tirage

76 300 ex. d / 22 700 ex. f / 5 500 ex. i

ISSN 2296-6617

Berne, novembre 2014

Contact

Caisse fédérale de pensions PUBLICA

Eigerstrasse 57

Case postale

3000 Berne 23

Tél. 031 378 81 81

Fax 031 378 81 13

info@publica.ch

www.publica.ch

